

## CHAPITRE 2.

### **LES METREURS / T.E.C (Techniciens Economistes de la Construction)**

#### 2.1 Définition

**Métreur** est un métier du bâtiment. Il s'agit d'une personne responsable de l'établissement ou de la vérification des **avant-métrés** et des **métrés** d'un projet de construction.

Il en existe quatre grandes catégories :

- Les "**métreurs libéraux**", qui louent leurs services aux différents acteurs de l'acte de construire (Maîtres d'ouvrages, maîtres d'œuvres, entrepreneurs...etc.).
- Les "**métreurs d'entreprises**", salariés des entreprises.
- Les "**vérificateurs**" d'administrations ou de grandes entreprises privées.
- Les "**assistants de concepteurs**", métreurs salariés ou associés avec les architectes ou les bureaux d'études architecturaux.

## 2.2 Missions du métreur

Les principales missions d'un métreur sur un projet de construction ou de rénovation sont de :

- **Quantifier** et **qualifier** les matériaux nécessaires.
- Effectuer des **mesures du terrain** pour identifier la nivelé du sol.
- Définir le **devis**.
- Réaliser les **pièces écrites** (devis descriptif, etc.) et éventuellement les pièces graphiques (plans).

## 2.3 Formations des métreurs

Les métreurs reçoivent une formation de base comprenant essentiellement les points suivants :

- Les **mathématiques** nécessaires au calcul des quantités d'ouvrages se sont surtout celles qui permettent d'établir les surfaces et les volumes.
- La connaissance des **matériaux de construction** et de leur mise en œuvre.
- L'entraînement à **décomposer l'ouvrage** en éléments simples et à les visualiser dans l'espace.
- La connaissance des différents **actes du métré** et de l'art de les **réviser**.

## 2.4 Nécessité de l'évaluation des ouvrages

### a. Evaluation avant réalisation

Avant de réaliser une construction, il est nécessaire d'en **établir le coût** tant pour le Client (maître d'ouvrage) que pour l'entrepreneur. Le client n'engagera aucun travail avant de connaître l'**importance** du **budget** à préciser pour réaliser la construction.

L'entrepreneur doit procéder à une **estimation** avant la réalisation afin de remettre des propositions valables quand il est fait appel à ses services.

### b. Evaluation durant réalisation

Pour la plupart des constructions, l'entrepreneur ne dispose pas d'une **trésorerie suffisante** pour assurer la réalisation complète de l'ouvrage. Dès lors il demande au client de verser des **acomptes périodiques** ou non en fonction du travail exécuté (**état de situation**).

### c. Evaluation après réalisation

Une fois le travail terminé, on doit procéder au plus tôt au règlement des dépenses. Alors une **estimation précise** est **nécessaire** puisque, d'une part projets initiaux ont pu subir certaines **modifications** d'autre part les **prix initiaux** des matériaux et de la main d'œuvre ont pu **varier** au cours de la réalisation.